



Convention de collaboration

Le, la bénévole,

S'engage en tant que chauffeur bénévole auprès de l'Association des 4 Roues de Secours et Services bénévoles de Vevey et Environs.

Accepte les principes et objectifs de l'organisation.

Collabore avec le bureau et est libre d'accepter ou de refuser les transports proposés.

Souscrit au devoir de discrétion et renonce à tout prosélytisme (religieux/politique).

Se réfère aux prescriptions de la loi sur la circulation routière et s'engage à annoncer au bureau tout éventuel retrait de permis.

Respecte les conditions de stationnement en lien avec le macaron « chauffeur bénévole ».

S'engage à assurer les transports qu'il a acceptés.

Nom/ Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

NPA/Localité :

Téléphone fixe et/ou portable :

Adresse électronique :

Véhicule marque :

No de plaque :

Couleur :

Nbre de porte :

N° de macaron attribué :

Le bureau respecte les disponibilités du, de la bénévole. Il, elle, peut refuser les courses proposées.

Les frais liés à l'activité bénévole sont directement encaissés auprès du bénéficiaire selon le tarif édité au début de chaque année. (Sauf cas particulier)

Le, la bénévole bénéficie d'une couverture d'assurance pour son véhicule, pendant son activité.

Des formations sont proposées par le biais de Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative.

Sur demande, une attestation d'activité peut être délivrée après trois mois d'engagement.

Une fois par mois, un café-contact est organisée entre 9h et 11h. C'est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec d'autres chauffeurs bénévoles.

Les bénévoles sont également invités à participer à d'autres activités.

Lucia Magalhães Responsable du service et **Cathy Mietta** restent à votre écoute pour toutes vos questions.

Vevey, le

Pour les 4 Roues

Signature du, de la bénévole

